

PAC 2014/2020 :
Comment assurer une redistribution
en faveur de l'élevage et de l'emploi ?

L'accord obtenu sur la réforme de la PAC post-2013 doit être une opportunité de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations des différents secteurs. Le nouvel équilibre ainsi obtenu devra être au service d'une agriculture compétitive et durable, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi, partout sur le territoire national, et préservant le revenu de tous les agriculteurs.

1. Les exploitations aidées par la PAC : diversité des productions, des revenus et de l'emploi

Les quelque 360 000 exploitations agricoles françaises bénéficiant des aides du premier pilier de la PAC se répartissent comme indiqué dans le tableau suivant, qui fait apparaître les principaux types de production (appelés « OTEX¹ »).

OTEX	nombre d'exploitations et répartition entre OTEX		aides 2010 moyennes par exploitation	aide 2010 totale (M€) et répartition entre OTEX	
Grandes cultures	109 935	31%	26 660	2 931	36%
Bovins viande herbagers	48 139	14%	20 842	1 003	12%
Polyculture élevage	46 989	13%	28 957	1 361	17%
Ovins et caprins	32 401	9%	12 792	414	5%
Bovins lait herbe et mixte	29 708	8%	21 375	635	8%
Bovins lait maïs	19 137	5%	31 394	601	7%
Bovins viande mixte et maïs	6 254	2%	30 860	193	2%
Toutes OTEX élevage	146 025	41%	21 893	3 197	40%
Total	356 301	100%	22 689	8 084	100%

Source : RA 2010, fichier ASP des aides PAC payées en 2010

Les exploitations de moins de 100 hectares sont au nombre de 262 739, tandis que l'on compte 93 562 exploitations de plus de 100 hectares.

➔ Le **tableau n°1** en annexe présente des éléments plus détaillés.

¹ OTEX : orientation technico-économique des exploitations agricoles

La **valeur de l'actuel droit à paiement unique (DPU)** est fondée sur des références historiques et de ce fait varie selon les types de production. Le tableau ci-après présente les principales valeurs actuelles de DPU en France.

OTEX	Montant moyen de l'aide par hectare (référence 2010, après modulation ²)
Moyenne France	268 €
Elevage bovins lait à base de maïs	375 €
Grandes cultures	300 € (global France)
	265 € dans les zones intermédiaires (régions comme Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Poitou- Charentes)
Polyculture élevage	285 €
Elevage bovins (lait, viande ou mixte) à l'herbe	200 €
Ovins	150 €

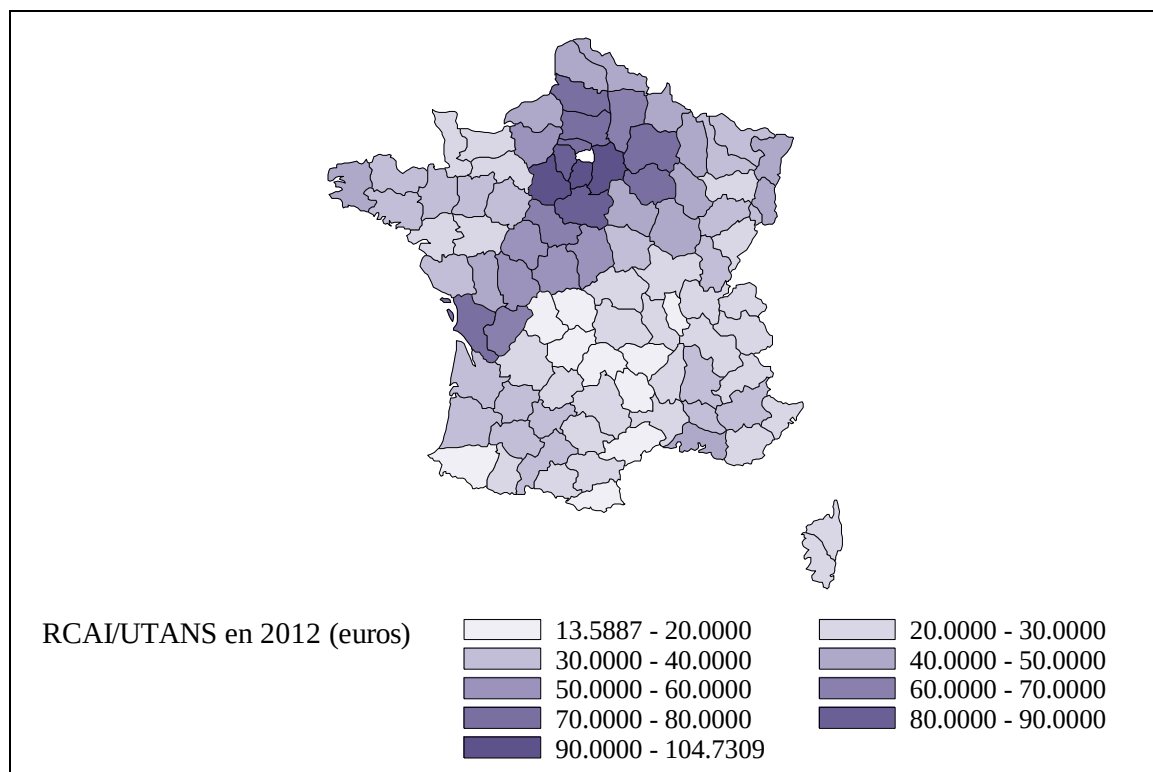
Le **revenu moyen des exploitations agricoles**³ s'élève en 2012 à 38 300 euros et atteint donc son plus haut niveau depuis 25 ans. Ce bon résultat ne doit en revanche pas masquer des écarts de revenus importants entre types de production, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

OTEX	Revenu moyen 2012 (euros)	Revenu moyen triennal 2010-2011-2012
Grandes cultures	76 500	59 500
Polyculture élevage	40 800	35 800
Bovins lait	24 700	27 000
Bovins viande	17 100	16 800
Ovins et caprins	16 500	18 600
Moyenne	38 300	35 000

² Les montants après modulation sont les montants réellement versés aux agriculteurs

³ Résultat courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié (UTANS).

La carte ci-dessous présente le revenu moyen par département pour les moyennes et grandes exploitations :



L'**intensité en main d'œuvre** pour les bénéficiaires de la PAC, qui peut se traduire par le nombre d'UTA⁴, est également sensiblement différente suivant les types de production :

OTEX	Intensité en main d'oeuvre
Bovins lait	2,4 UTA/100 ha
Ovins et caprins	2,3 UTA/100 ha
Polyculture élevage	2 UTA/100 ha
Bovins viande	1,8 UTA/100 ha
Grandes cultures	1,1 UTA/100 ha
Moyenne	2,1 UTA/100 ha

En outre, on constate, quel que soit le type de production, que le nombre de personnes nécessaire au bon fonctionnement de l'exploitation est inversement proportionnel à sa taille.

⁴UTA : unité de travail annuel, qui comprend chefs d'exploitations, salariés et travailleurs occasionnels et saisonniers

2. La réforme de la PAC : une opportunité de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières

Afin de traduire dans les faits l'objectif partagé de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations existantes, plusieurs leviers sont mobilisables, dont les paramètres de mise en œuvre restent à définir.

Les choix seront effectués après concertation des partenaires concernés, au premier rang desquels les agriculteurs.

Les leviers mobilisables :

- La **convergence de l'aide directe de base** (le « DPB ») permettra un transfert au profit de l'élevage, notamment extensif. Cette convergence consiste à rapprocher le montant de l'aide à l'hectare de chaque agriculteur, aujourd'hui fondé sur des références historiques datant de plus de 20 ans (valeurs de référence correspondant à la moyenne 2000-2002, qui elle-même s'appuie sur l'historique de la PAC de 1992), vers une valeur commune à tous les hectares.
- Le **paiement redistributif**, qui consiste à majorer les **aides directes sur les premiers hectares** de toutes les exploitations permettra une redistribution vers les exploitations « riches en emploi », qui se trouvent, tous types de production confondus, être des petites et moyennes exploitations. Cet instrument sera appliqué avec le principe de transparence pour les GAEC, consolidé pour la première fois dans le texte européen.
- Le **taux renforcé pour les aides couplées sera profitable à l'élevage**. Le taux maximum possible a été porté à 13% contre 10% actuellement. Une possibilité supplémentaire de 2% a été obtenue pour la production de protéines végétales, qui permettra de soutenir le développement de l'autonomie fourragère de l'élevage.

A ceci s'ajoutent les leviers du second pilier, et notamment l'ICHN⁵, qui pourrait être revalorisée compte-tenu de la hausse du plafond communautaire obtenu pendant la négociation.

Le niveau des aides du FEADER réparties entre mesures et la question du **transfert éventuel de crédits entre les deux piliers** devra faire également l'objet d'une concertation.

⁵ Indemnité compensatoire de handicaps naturels, qui vise à compenser une partie du différentiel de revenus des agriculteurs entre les zones défavorisées (montagne, piémont et zones défavorisées simples) et la plaine

3. Concrètement, comment ça marche ?

Les éléments qui entrent dans la composition de la nouvelle aide directe dès 2015

Aides couplées	Jusqu'à 15%
Aide JA	Jusqu'à 2%
Aide pour les zones soumises à contraintes naturelles	Jusqu'à 5%
Paiement redistributif (majoration de l'aide sur les premiers hectares)	Jusqu'à 30%
Paiement vert	30% obligatoires
DPB (droits au paiement de base)	Part restante

L'enveloppe disponible en France métropolitaine pour les aides directes sera en moyenne de 7,5 Mds€⁶. Elle sera légèrement décroissante sur la période : de 7,6Mds€ en 2015 à 7,4Mds€ en 2020.

La convergence du DPB

Chaque Etat-membre peut choisir le niveau de convergence qu'il atteindra en 2019, entre une convergence totale et un minimum imposé à tous. Le minimum à atteindre consiste à :

- avoir ramené tous les agriculteurs à 60% au moins de la moyenne nationale ;
- et à avoir comblé 1/3 de l'écart à la moyenne pour tous les agriculteurs dont les aides sont inférieures à la moyenne.

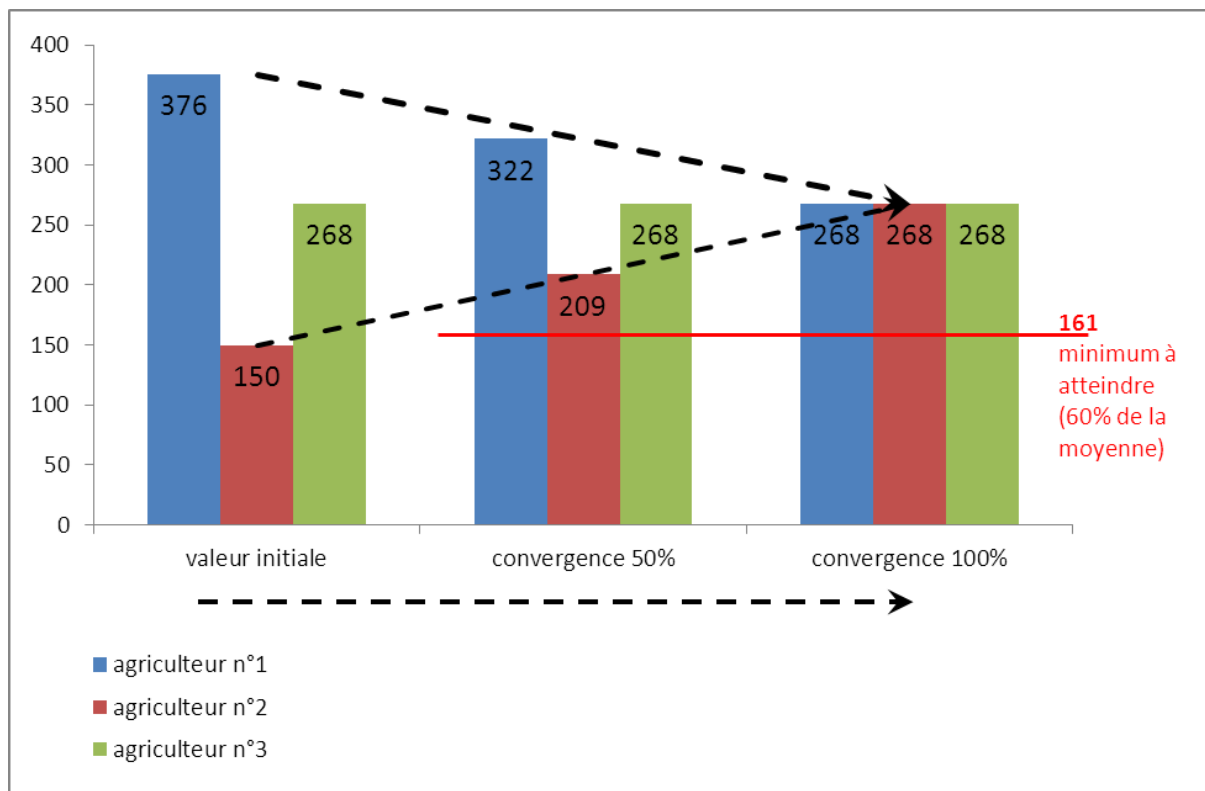
Le taux de convergence correspond à la part du chemin qui devra être faite pour tout agriculteur entre le montant qu'il touche aujourd'hui par hectare et le montant moyen par hectare du pays.

Exemples sur une convergence à 50% :

	Valeur actuelle de l'aide à l'hectare	Ecart par rapport à la moyenne (la moyenne étant de 268 €)	Part du chemin à faire entre la valeur actuelle et la moyenne	Valeur de l'aide pour la campagne 2019
agriculteur n°1	376	+ 108	- 54	322
agriculteur n°2	150	- 118	+ 59	209
agriculteur n°3	268	0	0	268

Note : en réalité ce n'est pas la totalité du DPU actuel qui convergera, mais uniquement la partie correspondant au futur DPB.

⁶ Ce chiffre est exprimé en euros courants (ce qui correspond aux sommes réellement disponibles pour les paiements aux agriculteurs). Il correspond à l'enveloppe totale pour les aides directes (7,7 Mds€), diminuée de l'enveloppe dédiée au POSEIDOM.



Dans la pratique, en France avec une convergence à 50%, il resterait près de 8.000 agriculteurs n'atteignant pas le seuil de 60% de la valeur moyenne. Il faudrait alors mettre en place un mécanisme complémentaire complexe, techniquement lourd et difficile à expliquer, pour faire diminuer un peu plus la valeur des aides de ceux qui sont au-dessus de la moyenne afin de garantir à ceux qui sont en-dessous de la moyenne d'atteindre le seuil de 60%.

C'est pourquoi, l'application du minimum prévu par l'accord du 26 juin revient à appliquer un taux de convergence de 60% a minima.

La convergence s'applique en tenant compte de la situation initiale de chaque agriculteur (dite « valeur de référence »). Pour obtenir le montant du nouveau DPB de chacun, il est nécessaire de comparer le portefeuille de départ en 2014 à la moyenne nationale en 2014 et d'appliquer le ratio ainsi obtenu à la nouvelle moyenne nationale.

Exemple : un agriculteur a aujourd'hui un DPU moyen sur son exploitation de 375€, tandis que la moyenne française est de 268€. Il est donc à 140% de la moyenne. Sachant que le DPB représentera demain la part restante de l'enveloppe des aides directes (hors couplage, aide JA, paiement redistributif, paiement vert), et dans une hypothèse où la nouvelle moyenne du DPB français est par exemple de 72€, la valeur de référence de cet agriculteur sera de 140% de cette moyenne, soit 101€.

Une fois le taux de convergence fixé, le chemin entre la valeur initiale et la valeur finale devra être parcouru en **5 marches égales** :

- 1ère marche entre la « valeur de référence » et la valeur du DPB pour la campagne 2015 ;

- 2ème marche entre la campagne 2015 et la campagne 2016 ;
- 3ème marche entre la campagne 2016 et la campagne 2017 ;
- 4ème marche entre la campagne 2017 et la campagne 2018 ;
- 5ème marche entre la campagne 2018 et la campagne 2019.

Les modalités de calcul du paiement vert : forfaitaire ou différencié

Dans la proposition initiale de la Commission, le montant du paiement vert par hectare était « forfaitaire », c'est-à-dire un montant identique sur tout hectare, obtenu en divisant 30% de l'enveloppe des aides directes du 1er pilier par le nombre d'hectares éligibles (soit 2 250 M€ répartis sur 26,2 millions d'hectares : 86€/ha). Une telle application aboutit à faire converger immédiatement et complètement toutes les exploitations à hauteur de 30% de l'enveloppe des aides directes.

La négociation a conduit à laisser la possibilité aux Etats membres d'opter pour une application « différenciée » du paiement vert, c'est-à-dire que le montant est adapté chaque année (à partir du montant « forfaitaire ») au prorata de la valeur des aides de l'exploitant par rapport à la moyenne nationale. Cette application « différenciée » du paiement vert a pour effet de faire converger ensemble le DPB et le paiement vert, progressivement et dans les mêmes proportions.

La limitation des pertes

L'accord prévoit que chaque Etat Membre peut, s'il le souhaite, mettre en place un système de limitation des pertes, afin que la valeur du DPB en 2019 n'ait pas diminué de plus de 30% par rapport à la valeur de référence initiale.

Etant donné que la convergence se fait en 5 marches, cela revient à limiter la perte liée à la convergence du DPB à 6% d'une année sur l'autre.

Dans le cas où le paiement vert est calculé de façon différenciée, tout se passe comme si la limitation de la perte portait sur l'ensemble [DPB + paiement vert].

Le paiement redistributif (majoration de l'aide sur les premiers hectares)

La majoration de l'aide directe sur les premiers hectares est assurée à partir d'une enveloppe dédiée au sein de l'enveloppe globale 1er pilier qui ne peut représenter plus de 30% de cette dernière.

En France elle peut être appliquée jusqu'au 52^{ème} hectare de chaque exploitation (52 hectares étant la taille moyenne nationale).

Le montant de la majoration par hectare est défini de façon forfaitaire en divisant l'enveloppe qui y est consacrée par le nombre d'hectares éligibles.

La majoration s'appliquera en regardant chaque année la situation de chaque exploitation. Elle est indépendante de la taille des exploitations : toute exploitation touche une aide majorée sur ses premiers hectares, dans la limite des 52 premiers.

L'application de la transparence des GAEC sur ce levier signifie concrètement qu'un GAEC, par exemple avec 3 exploitants associés, bénéficierait de la majoration de l'aide sur 156 hectares (le plafond de 52 hectares étant multiplié par le nombre d'associés).

➔ Une **explication en annexe** présente des éléments plus détaillés sur le fonctionnement du paiement redistributif.

Les aides couplées

Des aides couplées peuvent être accordées à tout secteur « en difficulté économique », à condition d'être dans la liste prévue (à ce stade) par le texte communautaire : céréales, oléagineux, cultures protéagineuses, légumineuses à grains, lin, chanvre, riz, fruits à coque, pomme de terre féculière, lait et produits laitiers, semences, viandes ovine et caprine, viande bovine, huile d'olive, vers à soie, fourrages séchés, houblon, betterave sucrière, canne et chicorée, fruits et légumes et taillis à rotation rapide.

Dans le cas de la France, ces aides couplées peuvent être octroyées dans la limite de 13% de l'enveloppe des aides directes (1% représente 75M€).

Une possibilité d'octroyer 2% supplémentaires pour la production de protéines végétales a été obtenue dans l'accord, ce qui porte à 15% le taux maximum d'aides couplées.

Les aides couplées actuelles en France⁷ représentent 783 M€, dont 718M€ pour l'élevage (PMTVA⁸, aide ovine, aide caprine, aide au lait de montagne, veaux sous la mère). A cela s'ajoute la PNSVA⁹, qui représente 165M€, soit un total de 883 M€ pour l'élevage.

Conserver le montant des aides actuelles pour l'élevage, en sécurisant la PNSVA (dont le financement dérogatoire sur crédits nationaux a toujours été critiqué par la Commission européenne et par plusieurs Etats Membres), correspond à la mobilisation de 883M€, soit 11,8% de l'enveloppe future des aides directes.

Si les possibilités en matière de couplage sont utilisées au maximum, et dans l'hypothèse où les montants actuellement dédiés à l'élevage sont conservés, il existe une marge de 3,2% supplémentaires dont la répartition pourra être discutée.

Si l'objectif d'une redistribution au profit de l'élevage est retenu, ces **240 M€ supplémentaires** seraient logiquement consacrés en priorité à des filières d'élevage.

⁷ Plafonds des aides couplées en 2012, avant modulation

⁸ PMTVA : prime au maintien du troupe de vaches allaitantes

⁹ PNSVA : prime nationale supplémentaire à la vache allaitante

4. Présentation de quatre scénarios

Ces scénarios présentent le résultat pour la campagne 2019 de différentes combinaisons possibles des paramètres décrits dans la partie 3.

Les simulations réalisées par le Ministère sont effectuées à partir du fichier exhaustif des aides individuelles payées par l'ASP pour la campagne 2010, croisé avec les fichiers exhaustifs des données individuelles du Recensement Agricole 2010. Elles correspondent à la réalité complète.

Hypothèses communes aux trois scénarios

- Enveloppe moyenne disponible en France métropolitaine pour les aides directes en 2019 : 7,435 Milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse des aides de 5%. Cette baisse des aides s'imposera à tout agriculteur, quel que soit le scénario retenu.
- Taux de couplage : 15%. Cela correspond à un prélèvement supplémentaire de 5% par rapport aux aides couplées actuelles. Bien que le prélèvement soit effectué d'emblée, **les scénarios présentés laissent ouverts les choix sur l'affectation des 240 M€ pour des aides couplées supplémentaires.**
- Calcul du paiement vert de façon différenciée et non de façon forfaitaire, ce qui revient à tenir compte chaque année de la part « historique » des aides de chaque agriculteur.

Les tableaux présentent, par OTEX et par tranche de SAU des exploitations, les effets résultant de la redistribution liée à la convergence et, le cas échéant, à la majoration. Ces résultats sont indiqués **hors baisse du budget et hors prélèvement supplémentaire pour les aides couplées.**

Les redistributions sont présentées à la fois en volume global d'aide et en pourcentage par rapport au montant des aides directes versées en 2010 au titre du 1^{er} pilier (DPU et aides couplées).

Point important : l'effet de ces scénarios sur chaque OTEX et sur chaque exploitation devra être apprécié en tenant compte des possibilités complémentaires de redistribution, notamment des choix possibles sur l'affectation des 240 M€ pour des aides couplées supplémentaires.

Scénario n°1 : projet initial de la Commission

- Convergence à 100% en 2019
- Pas de paiement redistributif

Scénario n°2 : minimum prévu par l'accord

- Convergence à 60% en 2019
- Pas de paiement redistributif

Scénario n°3 : redistribution nette en faveur de l'élevage et de l'emploi

- Convergence à 100% en 2019
- Paiement redistributif sur les 52 premiers hectares, avec une enveloppe de 30%, appliqué avec la transparence des GAEC

Scénario n°3bis : redistribution nette en faveur de l'élevage et de l'emploi, avec limitation des pertes

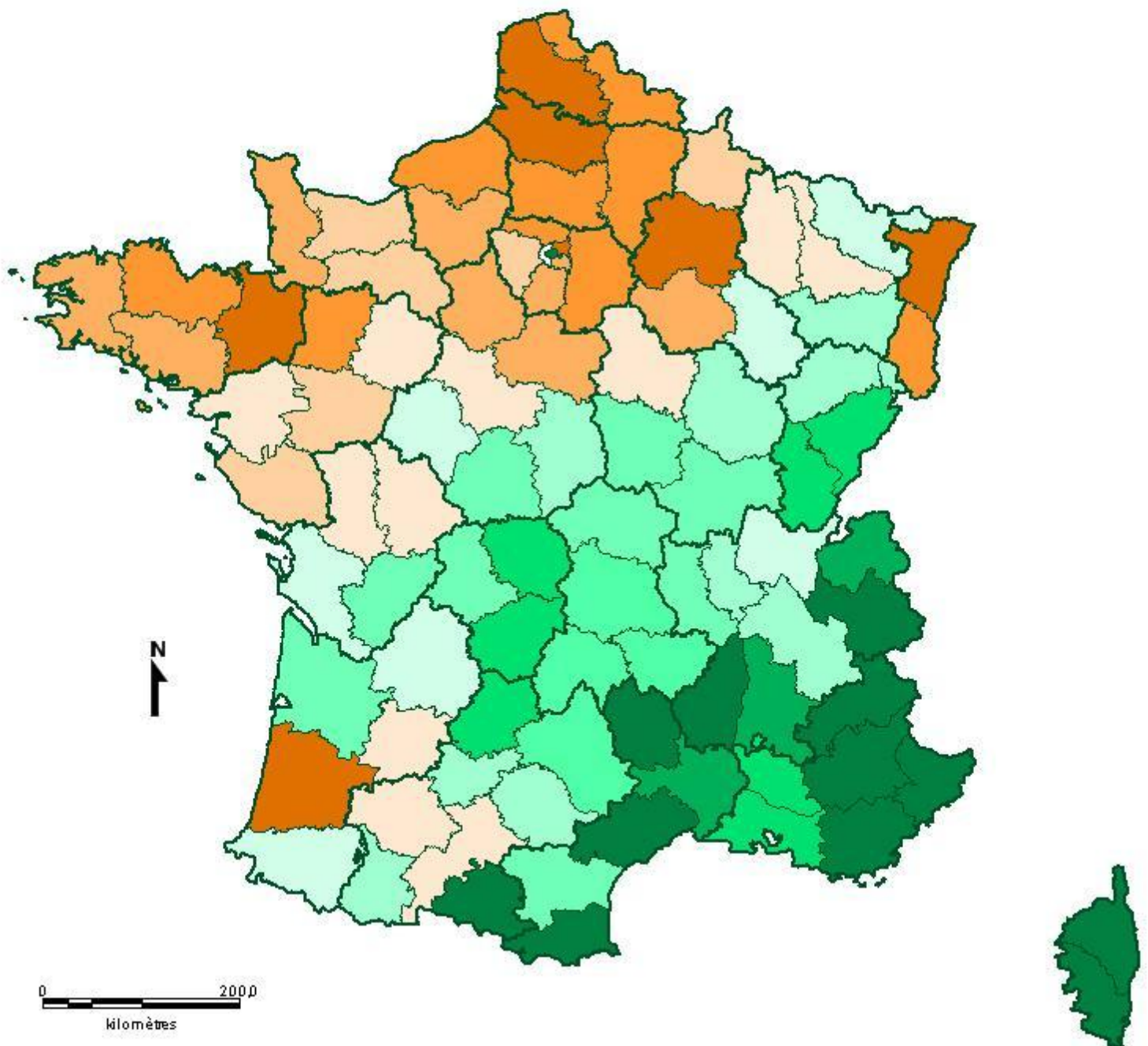
- Convergence à 100% en 2019
- Paiement redistributif sur les 52 premiers hectares, avec une enveloppe de 30%, appliqué avec la transparence des GAEC
- Limitation des pertes entre la valeur initiale et la valeur finale du DPB à 30%

Scénario n°1 : projet initial de la Commission

OTEX	Tranche de SAU	Nombre	aide 2010 (M€)	redistribution globale (M€)	variation en % aide / 2010
Grandes cultures	<50ha	49 591	277	-16	-6%
	entre 50ha et 100ha	23 185	550	-53	-10%
	entre 100ha et 200ha	26 500	1 203	-113	-9%
	>200ha	10 659	901	-88	-10%
	Total	109 935	2 931	-270	-9%
Bovins lait maïs	<50ha	4 327	68	-20	-30%
	entre 50ha et 100ha	9 613	264	-68	-26%
	entre 100ha et 200ha	4 741	229	-53	-23%
	>200ha	456	40	-8	-21%
	Total	19 137	601	-149	-25%
Bovins lait herbe et mixte	<50ha	8 920	86	+2	+2%
	entre 50ha et 100ha	13 222	258	+14	+5%
	entre 100ha et 200ha	6 663	235	+14	+6%
	>200ha	903	57	+6	+11%
	Total	29 708	635	+35	+6%
Bovins viande herbagers	<50ha	23 077	179	+22	+12%
	entre 50ha et 100ha	13 321	308	+61	+20%
	entre 100ha et 200ha	9 741	379	+93	+25%
	>200ha	2 000	138	+47	+34%
	Total	48 139	1 003	+224	+22%
Ovins et caprins	<50ha	21 378	120	+54	+45%
	entre 50ha et 100ha	6 700	137	+42	+30%
	entre 100ha et 200ha	3 233	109	+48	+44%
	>200ha	1 090	49	+59	+120%
	Total	32 401	414	+202	+49%
Polyculture élevage	<50ha	18 206	122	+5	+4%
	entre 50ha et 100ha	12 381	305	-17	-6%
	entre 100ha et 200ha	12 115	558	-35	-6%
	>200ha	4 287	375	-16	-4%
	Total	46 989	1 361	-62	-5%
Toutes OTEX élevage	<50ha	62 106	503	+56	+11%
	entre 50ha et 100ha	48 817	1 129	+40	+4%
	entre 100ha et 200ha	29 437	1 184	+96	+8%
	>200ha	5 665	381	+105	+28%
	Total	146 025	3 197	+297	+9%
Total	<50ha	166 825	1 059	68	6%
	entre 50ha et 100ha	95 914	2 210	-19	-1%
	entre 100ha et 200ha	72 340	3 114	-51	-2%
	>200ha	21 222	1 702	3	0%
	Total	356 301	8 084	0	0%

Scénario n°1 : projet initial de la Commission

Pourcentages de gains et de pertes par département



Variations dues à la convergence (hors baisse budgétaire)
(nombre de départements)

gain supérieur à 50 %	(13)
gain compris entre 30 et 50 %	(3)
gain compris entre 20 et 30 %	(7)
gain compris entre 15 et 20 %	(4)
gain compris entre 10 et 15 %	(9)
gain compris entre 5 et 10 %	(10)
gain compris entre 0 et 5 %	(7)
perte comprise entre 0 % et 5 %	(11)
perte comprise entre 5 % et 10 %	(6)
perte comprise entre 10 % et 15 %	(9)
perte comprise entre 15 % et 20 %	(9)
perte comprise entre 20 % et 30 %	(7)

Limites administratives

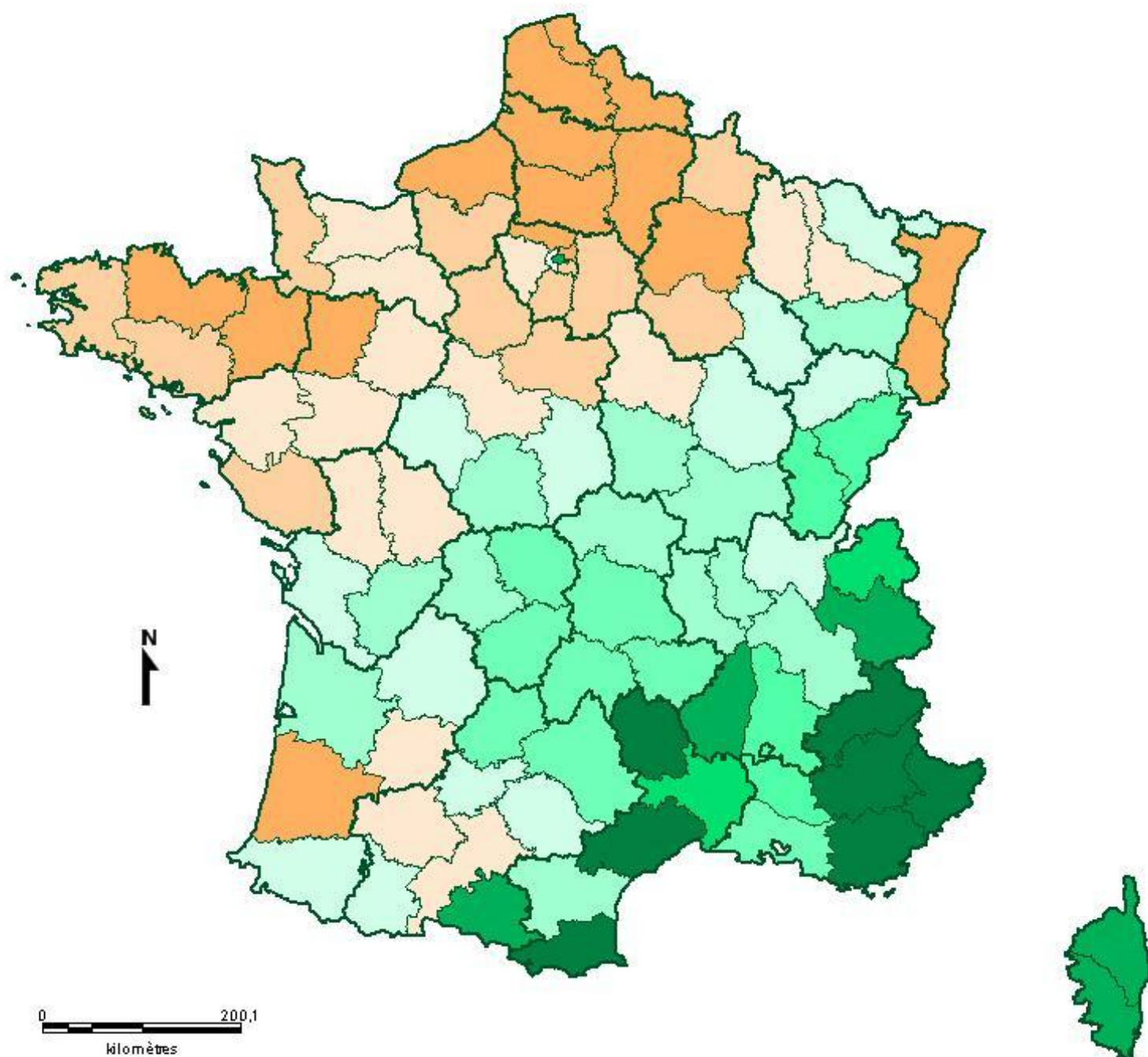
	Région
	Département

Scénario n°2 : minimum prévu par l'accord

OTEX	Tranche de SAU	Nombre	aide 2010 (M€)	redistribution globale (M€)	variation en % aide / 2010
Grandes cultures	<50ha	49 591	277	-10	-4%
	entre 50ha et 100ha	23 185	550	-32	-6%
	entre 100ha et 200ha	26 500	1 203	-68	-6%
	>200ha	10 659	901	-53	-6%
	Total	109 935	2 931	-162	-6%
Bovins lait maïs	<50ha	4 327	68	-12	-18%
	entre 50ha et 100ha	9 613	264	-41	-15%
	entre 100ha et 200ha	4 741	229	-32	-14%
	>200ha	456	40	-5	-12%
	Total	19 137	601	-90	-15%
Bovins lait herbe et mixte	<50ha	8 920	86	+1	+1%
	entre 50ha et 100ha	13 222	258	+8	+3%
	entre 100ha et 200ha	6 663	235	+8	+3%
	>200ha	903	57	+4	+6%
	Total	29 708	635	+21	+3%
Bovins viande herbagers	<50ha	23 077	179	+13	+7%
	entre 50ha et 100ha	13 321	308	+37	+12%
	entre 100ha et 200ha	9 741	379	+56	+15%
	>200ha	2 000	138	+28	+20%
	Total	48 139	1 003	+134	+13%
Ovins et caprins	<50ha	21 378	120	+32	+27%
	entre 50ha et 100ha	6 700	137	+25	+18%
	entre 100ha et 200ha	3 233	109	+29	+26%
	>200ha	1 090	49	+35	+72%
	Total	32 401	414	+121	+29%
Polyculture élevage	<50ha	18 206	122	+3	+3%
	entre 50ha et 100ha	12 381	305	-10	-3%
	entre 100ha et 200ha	12 115	558	-21	-4%
	>200ha	4 287	375	-9	-2%
	Total	46 989	1 361	-37	-3%
Toutes OTEX élevage	<50ha	62 106	503	+34	+7%
	entre 50ha et 100ha	48 817	1 129	+24	+2%
	entre 100ha et 200ha	29 437	1 184	+57	+5%
	>200ha	5 665	381	+63	+17%
	Total	146 025	3 197	+178	+6%
Total	<50ha	166 825	1 059	41	4%
	entre 50ha et 100ha	95 914	2 210	-11	-1%
	entre 100ha et 200ha	72 340	3 114	-31	-1%
	>200ha	21 222	1 702	2	0%
	Total	356 301	8 084	0	0%

Scénario n°2 : minimum prévu par l'accord

Pourcentages de gains et de pertes par département



Variations dues à la convergence (hors baisse budgétaire)
(nombre de départements)

gain supérieur à 50 %	(7)
gain compris entre 30 et 50 %	(6)
gain compris entre 20 et 30 %	(2)
gain compris entre 15 et 20 %	(4)
gain compris entre 10 et 15 %	(8)
gain compris entre 5 et 10 %	(13)
gain compris entre 0 et 5 %	(13)
perte comprise entre 0 % et 5 %	(15)
perte comprise entre 5 % et 10 %	(12)
perte comprise entre 10 % et 15 %	(15)

Limites administratives

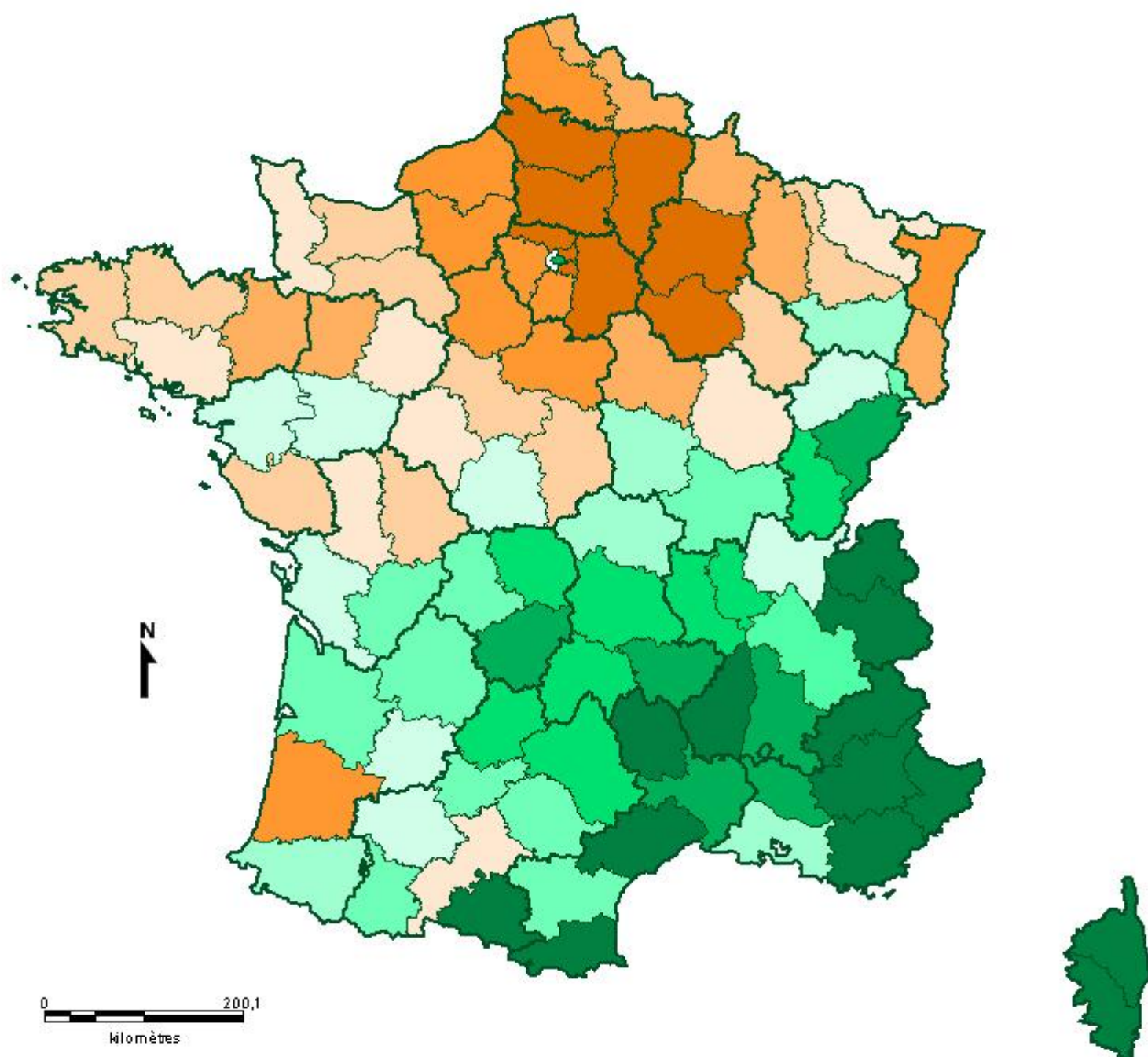
	Région
	Département

Scénario n°3 : redistribution nette en faveur de l'élevage

OTEX	Tranche de SAU	Nombre	aide 2010 (M€)	redistribution globale (M€)	variation en % aide / 2010
Grandes cultures	<50ha	49 591	277	+39	+14%
	entre 50ha et 100ha	23 185	550	-16	-3%
	entre 100ha et 200ha	26 500	1 203	-210	-17%
	>200ha	10 659	901	-224	-25%
	Total	109 935	2 931	-410	-14%
Bovins lait maïs	<50ha	4 327	68	-10	-14%
	entre 50ha et 100ha	9 613	264	-45	-17%
	entre 100ha et 200ha	4 741	229	-45	-20%
	>200ha	456	40	-8	-20%
	Total	19 137	601	-108	-18%
Bovins lait herbe et mixte	<50ha	8 920	86	+20	+23%
	entre 50ha et 100ha	13 222	258	+43	+17%
	entre 100ha et 200ha	6 663	235	+20	+8%
	>200ha	903	57	+4	+7%
	Total	29 708	635	+87	+14%
Bovins viande herbagers	<50ha	23 077	179	+49	+27%
	entre 50ha et 100ha	13 321	308	+83	+27%
	entre 100ha et 200ha	9 741	379	+72	+19%
	>200ha	2 000	138	+27	+20%
	Total	48 139	1 003	+231	+23%
Ovins et caprins	<50ha	21 378	120	+65	+54%
	entre 50ha et 100ha	6 700	137	+51	+37%
	entre 100ha et 200ha	3 233	109	+40	+37%
	>200ha	1 090	49	+41	+83%
	Total	32 401	414	+196	+47%
Polyculture élevage	<50ha	18 206	122	+29	+24%
	entre 50ha et 100ha	12 381	305	+6	+2%
	entre 100ha et 200ha	12 115	558	-59	-11%
	>200ha	4 287	375	-54	-14%
	Total	46 989	1 361	-78	-6%
Toutes OTEX élevage	<50ha	62 106	503	+129	+26%
	entre 50ha et 100ha	48 817	1 129	+134	+12%
	entre 100ha et 200ha	29 437	1 184	+79	+7%
	>200ha	5 665	381	+59	+15%
	Total	146 025	3 197	+402	+13%
Total	<50ha	166 825	1 059	252	24%
	entre 50ha et 100ha	95 914	2 210	160	7%
	entre 100ha et 200ha	72 340	3 114	-189	-6%
	>200ha	21 222	1 702	-222	-13%
	Total	356 301	8 084	0	0%

Scénario n°3 : redistribution nette en faveur de l'élevage

Pourcentages de gains et de pertes par département



Variations dues à la convergence (hors baisse budgétaire)
(nombre de départements)

gain supérieur à 50 %	(13)
gain compris entre 30 et 50 %	(7)
gain compris entre 20 et 30 %	(8)
gain compris entre 15 et 20 %	(1)
gain compris entre 10 et 15 %	(10)
gain compris entre 5 et 10 %	(5)
gain compris entre 0 et 5 %	(8)
perte comprise entre 0 % et 5 %	(8)
perte comprise entre 5 % et 10 %	(10)
perte comprise entre 10 % et 15 %	(7)
perte comprise entre 15 % et 20 %	(9)
perte comprise entre 20 % et 30 %	(9)

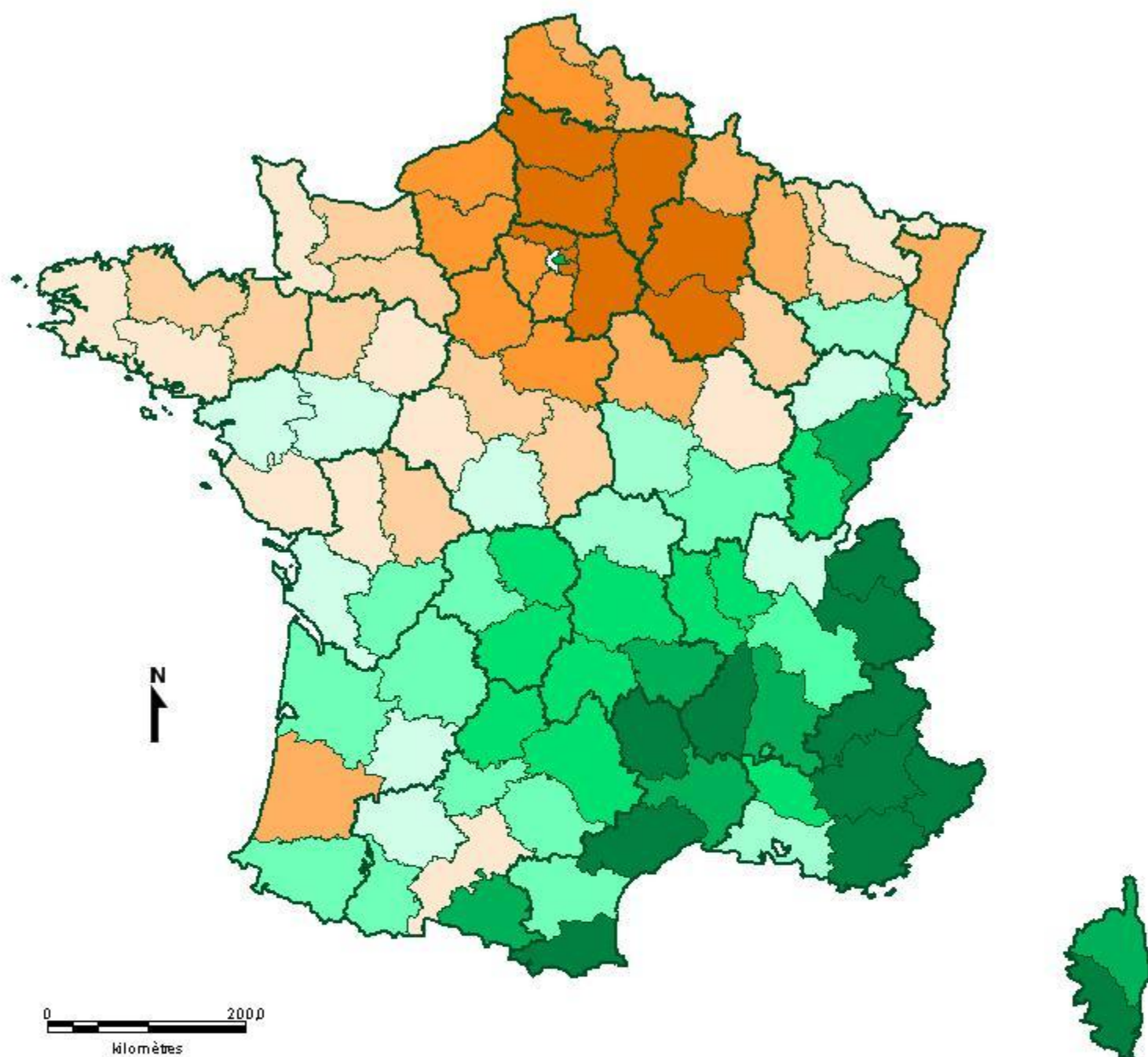
Limites administratives

	Région
	Département

Scénario n°3bis : redistribution nette en faveur de l'élevage, avec limitation des pertes

OTEX	Tranche de SAU	Nombre	aide 2010 (M€)	redistribution globale (M€)	variation en % aide / 2010
Grandes cultures	<50ha	49 591	277	+42	+15%
	entre 50ha et 100ha	23 185	550	-13	-2%
	entre 100ha et 200ha	26 500	1 203	-208	-17%
	>200ha	10 659	901	-223	-25%
	Total	109 935	2 931	-402	-14%
Bovins lait maïs	<50ha	4 327	68	-7	-10%
	entre 50ha et 100ha	9 613	264	-39	-15%
	entre 100ha et 200ha	4 741	229	-41	-18%
	>200ha	456	40	-7	-19%
	Total	19 137	601	-95	-16%
Bovins lait herbe et mixte	<50ha	8 920	86	+20	+23%
	entre 50ha et 100ha	13 222	258	+42	+16%
	entre 100ha et 200ha	6 663	235	+18	+8%
	>200ha	903	57	+3	+5%
	Total	29 708	635	+82	+13%
Bovins viande herbagers	<50ha	23 077	179	+53	+29%
	entre 50ha et 100ha	13 321	308	+79	+26%
	entre 100ha et 200ha	9 741	379	+66	+17%
	>200ha	2 000	138	+24	+17%
	Total	48 139	1 003	+222	+22%
Ovins et caprins	<50ha	21 378	120	+61	+51%
	entre 50ha et 100ha	6 700	137	+48	+35%
	entre 100ha et 200ha	3 233	109	+36	+33%
	>200ha	1 090	49	+36	+74%
	Total	32 401	414	+182	+44%
Polyculture élevage	<50ha	18 206	122	+30	+24%
	entre 50ha et 100ha	12 381	305	+8	+3%
	entre 100ha et 200ha	12 115	558	-58	-10%
	>200ha	4 287	375	-54	-14%
	Total	46 989	1 361	-75	-6%
Toutes OTEX élevage	<50ha	62 106	503	+134	+27%
	entre 50ha et 100ha	48 817	1 129	+135	+12%
	entre 100ha et 200ha	29 437	1 184	+73	+6%
	>200ha	5 665	381	+51	+13%
	Total	146 025	3 197	+392	+12%
Total	<50ha	166 825	1 059	259	24%
	entre 50ha et 100ha	95 914	2 210	164	7%
	entre 100ha et 200ha	72 340	3 114	-193	-6%
	>200ha	21 222	1 702	-229	-13%
	Total	356 301	8 084	0	0%

Pourcentages de gains et de pertes par département



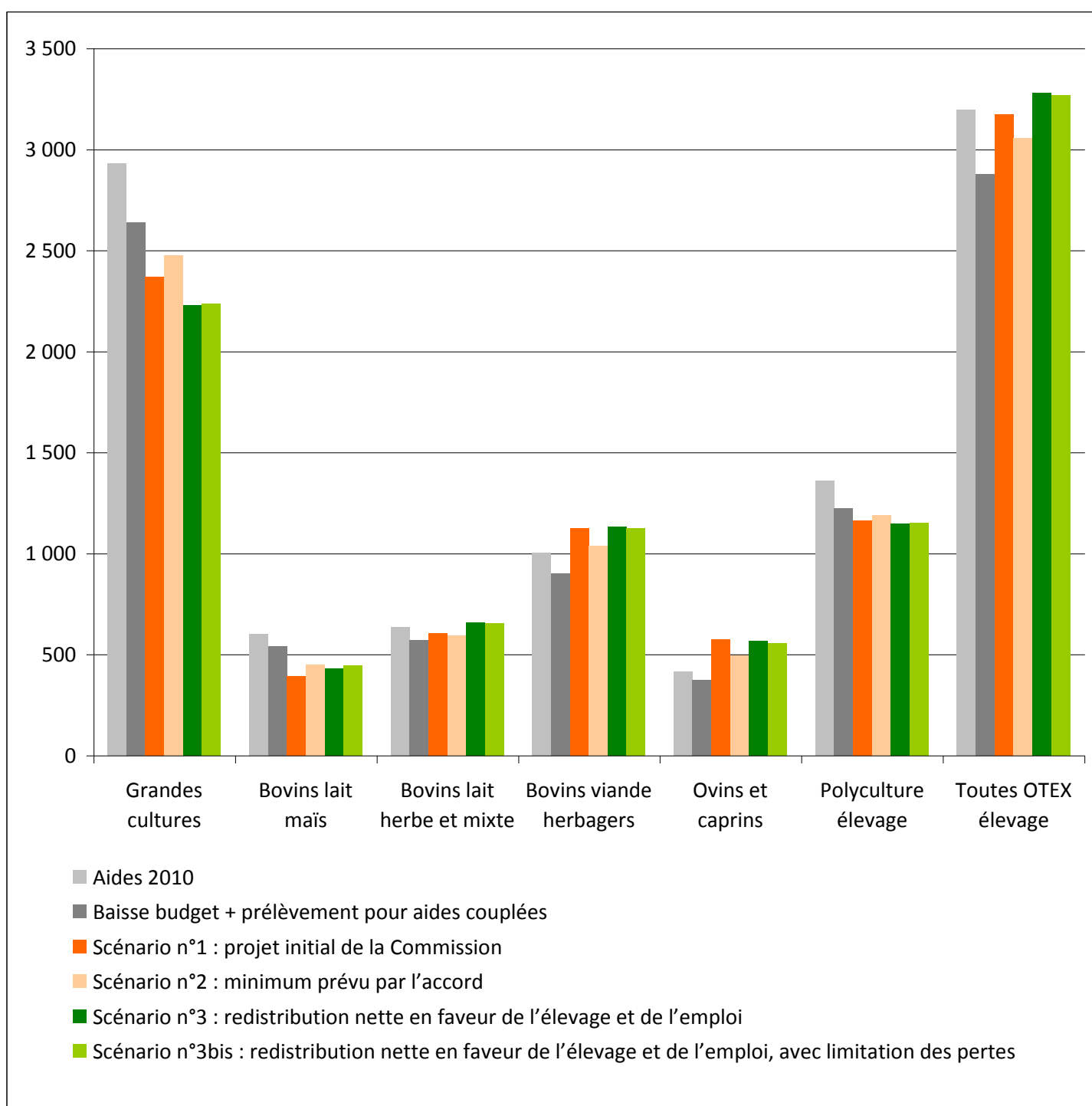
Variations dues à la convergence (hors baisse budgétaire)
(nombre de départements)

gain supérieur à 50 %	(11)
gain compris entre 30 et 50 %	(7)
gain compris entre 20 et 30 %	(10)
gain compris entre 15 et 20 %	(1)
gain compris entre 10 et 15 %	(11)
gain compris entre 5 et 10 %	(4)
gain compris entre 0 et 5 %	(8)
perte comprise entre 0 % et 5 %	(10)
perte comprise entre 5 % et 10 %	(11)
perte comprise entre 10 % et 15 %	(6)
perte comprise entre 15 % et 20 %	(7)
perte comprise entre 20 % et 30 %	(9)

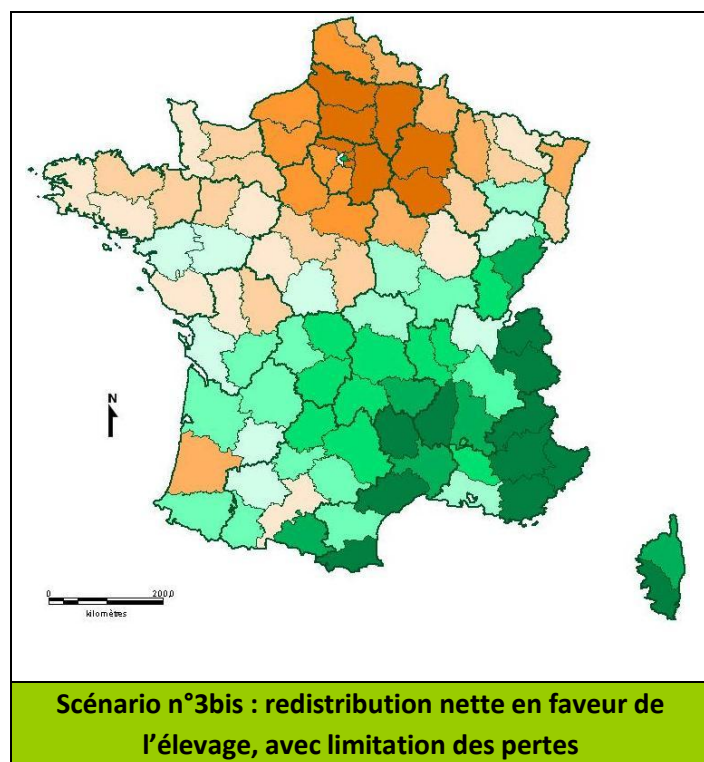
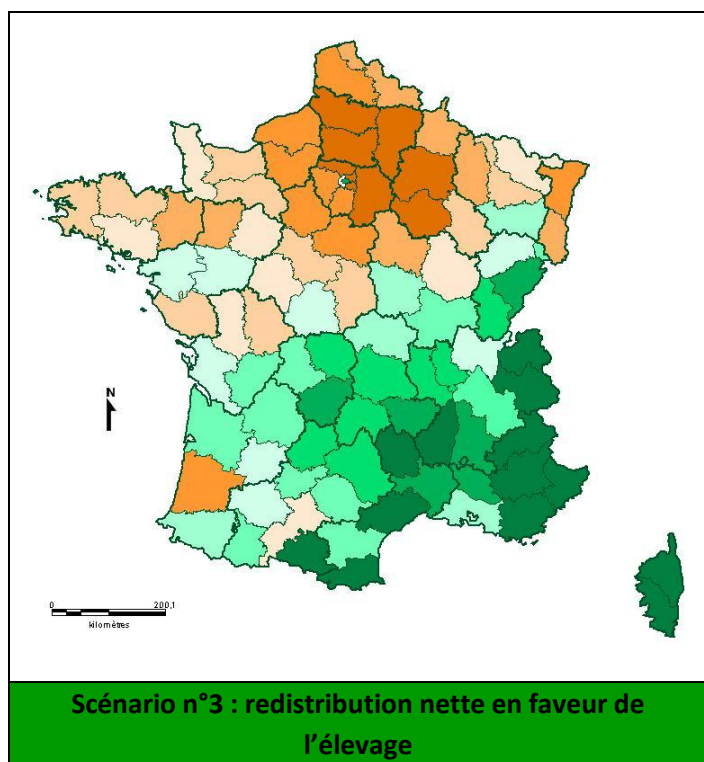
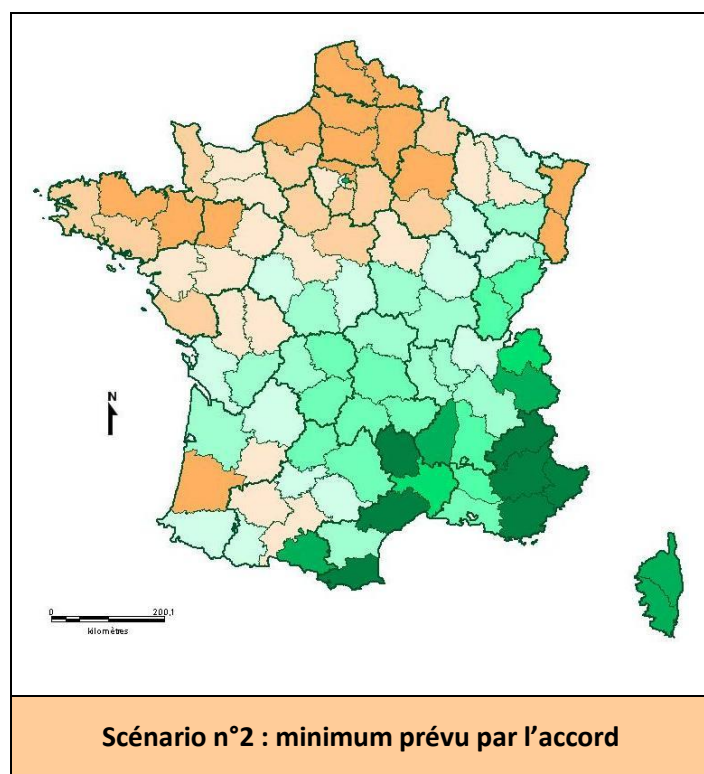
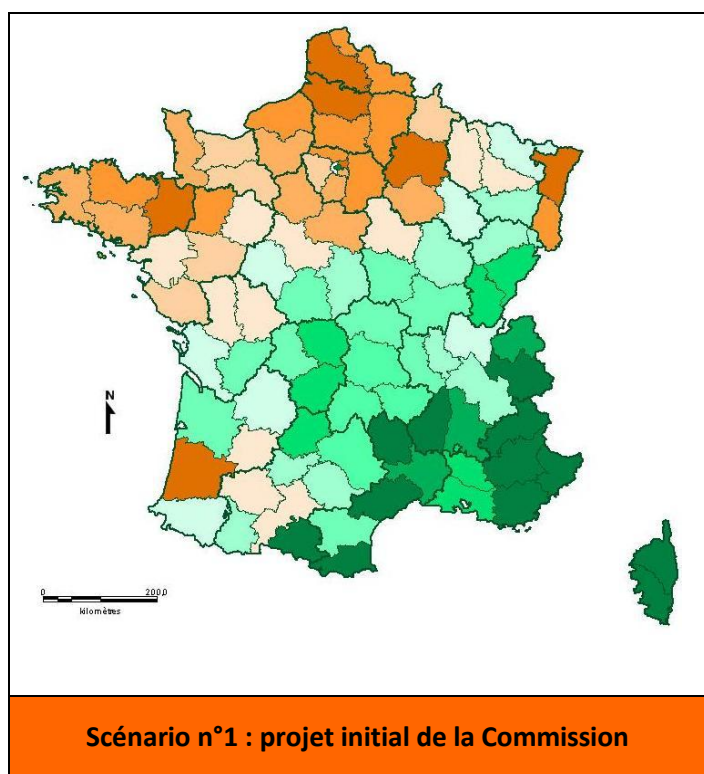
Limites administratives

	Région
	Département

Mise en regard des quatre scénarios



Mise en regard des quatre scénarios



Annexe – Tableau n°1 : principales OTEX et répartition des aides en 2010

OTEX	Taille	nombre exploit.	aides 2010 moyennes par exploit	aide 2010 totale (M€)
Grandes cultures	<50ha	49 591	5 583	277
	entre 50ha et 100ha	23 185	23 717	550
	entre 100ha et 200ha	26 500	45 413	1 203
	>200ha	10 659	84 499	901
	Total	109 935	26 660	2 931
Bovins lait maïs	<50ha	4 327	15 718	68
	entre 50ha et 100ha	9 613	27 475	264
	entre 100ha et 200ha	4 741	48 275	229
	>200ha	456	87 237	40
	Total	19 137	31 394	601
Bovins lait herbe et mixte	<50ha	8 920	9 661	86
	entre 50ha et 100ha	13 222	19 478	258
	entre 100ha et 200ha	6 663	35 227	235
	>200ha	903	63 120	57
	Total	29 708	21 389	635
Bovins viande herbagers	<50ha	23 077	7 744	179
	entre 50ha et 100ha	13 321	23 085	308
	entre 100ha et 200ha	9 741	38 893	379
	>200ha	2 000	69 114	138
	Total	48 139	20 842	1 003
Bovins viande mixte et maïs	<50ha	2 277	12 489	28
	entre 50ha et 100ha	2 338	29 591	69
	entre 100ha et 200ha	1 383	51 404	71
	>200ha	256	94 852	24
	Total	6 254	30 859	193
Ovins et caprins	<50ha	21 378	5 615	120
	entre 50ha et 100ha	6 700	20 406	137
	entre 100ha et 200ha	3 233	33 600	109
	>200ha	1 090	45 036	49
	Total	32 401	12 792	414
Polyculture élevage	<50ha	18 206	6 699	122
	entre 50ha et 100ha	12 381	24 640	305
	entre 100ha et 200ha	12 115	46 072	558
	>200ha	4 287	87 587	375
	Total	46 989	28 957	1 361
Toutes OTEX élevage	<50ha	62 106	8 103	503
	entre 50ha et 100ha	48 817	23 129	1 129
	entre 100ha et 200ha	29 437	40 215	1 184
	>200ha	5 665	67 212	381
	Total	146 025	21 893	3 197
Total	<50ha	166 825	6 345	1 059
	entre 50ha et 100ha	95 914	23 043	2 210
	entre 100ha et 200ha	72 340	43 042	3 114
	>200ha	21 222	80 192	1 702
	Total	356 301	22 689	8 084

Annexe – fonctionnement du paiement redistributif à partir d’une hypothèse concrète

- Dans l’hypothèse d’un couplage à 15%, le montant moyen sans majoration de [DPB + paiement vert] est de 243 €/ha (cette valeur correspond à 85% de l’enveloppe, soit 6 375 M€, répartis sur 26,2 millions d’hectares).
- Dans l'hypothèse de 30% de l’enveloppe des aides directes consacrés au paiement redistributif sur les 52 premiers hectares et de 15% de couplage, la répartition est la suivante :
 - DPB moyen (sur tous les hectares, soit 26,2 Mha) : 72 €/ha
 - Paiement vert moyen (sur tous les hectares) : 86 €/ha
 - Majoration (sur tous les 52 premiers hectares, soit 14,5 Mha) : 155 €/ha
 - Ainsi, la valeur de l’aide à l’hectare (en additionnant les 3 couches « DPB », « paiement vert », « paiement redistributif ») s’établira comme suit (pour une exploitation dont les aides actuelles correspondraient déjà à la moyenne nationale, c'est-à-dire hors phénomène de convergence) :

Taille	<52ha	70ha	90ha	100ha	120ha	150ha	170ha	200ha	300 ha	500 ha
Exploitation moyenne	313€/ha	273€/ha	247€/ha	238€/ha	225€/ha	211€/ha	205€/ha	198€/ha	184€/ha	174€/ha
GAEC à 2	313€/ha	313€/ha	313€/ha	313€/ha	292€/ha	265€/ha	252€/ha	238€/ha	211€/ha	190€/ha
<i>Sans majoration</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>	<i>243€/ha</i>

- Cet outil a un effet de redistribution qui, comparé à un scénario sans majoration, favorise les exploitations jusqu’à 94ha par rapport aux exploitations plus grandes. Pour un GAEC à 2, les exploitations jusqu’à 188ha sont favorisées.
- Il se trouve également que celles des exploitations d’élevage qui ne tirent pas profit de l’effet de la convergence, sont en moyenne de taille inférieure aux autres. En effet, la recherche de compétitivité pour ce type d’exploitation passe moins par l’agrandissement que par l’intensification notamment de la main d’œuvre. **Un scénario de convergence avec majoration des 52 premiers hectares est donc plus favorable pour ces exploitations qu’un scénario similaire mais sans majoration.**